BAILLEUL,

MEMBRE DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

A SES COLLÈGUES,

SUR

BOISSY-D'ANGLAS,

AUSSI MEMBRE DU CONSEIL (1).

Ciel, démasque les imposteurs !

BOISSY-D'ANGLAS, représentant du peuple et membre du conseil des 500, vient d'adresser à une certaine classe de journaux une lettre circulaire dirigée contre moi. Je vais d'abord reprendre chacun des faits qu'elle contient et y répondre ; puis nous verrons ce que l'on peut penser de Boissy-d'Anglas et de sa lettre.

Texte de la lettre de Boissy-d'Anglas.

Hier matin (25 frimaire) au moment où la séance allait s'ouvrir, le représentant du peuple Bailleul, *le Journal des Hommes libres à la main, parcourut rapidement les corridors du conseil des cinq cents, la salle des conférences, les vestibules, etc. ; et se glissant au milieu de quelques députés que le froid réunissait autour des poëles, leur annonçait la grande découverte* d'un contrat

Réponse.

Qu'un homme sans réputation, ou qui n'en aurait qu'une équivoque, eût dit que *le Journal des Hommes libres à la main, j'ai parcouru les corridors du conseil, la salle des conférences, les vestibules, etc.* on ne verrait dans cette assertion qu'une gentillesse de style, ou plutôt on ne verrait rien, on n'y ferait pas attention ; mais lorsque c'est BOISSY D'ANGLAS qui parle, l'in-

(1) Je préviens mes collègues qu'ils trouveront cet écrit chez les libraires du conseil.

Texte de la lettre.

de constitution de rente, passé tout *nouvellement* en faveur des enfans de Boissy-d'Anglas, au nom de Louis-Stanislas Xavier, autrefois Monsieur, aujourd'hui *prétendant au trône de France.*

Réponse.

corruptible du jour, l'homme juste, l'homme humain entre les hommes justes et humains, qui font depuis quelque temps notre admiration et notre consolation tout-à-la-fois ; les moindres expressions sont importantes, et méritent d'être relevées si elles ne sont pas exactes.

Je me dois donc à moi-même ; je dois au vertueux Boissy, de dire que je n'ai point parcouru *les corridors*, *les salles, les vestibules* plus que de coutume ; et que m'avoir montré les *parcourant rapidement, le Journnl des Hommes libres à la main*, est une première imposture peu digne d'un homme aussi délicat.

Je n'avais pas besoin de me GLISSER *au milieu de quelques députés, que le froid réunissait autour des poëles* ; je ne suis pas plus intrus dans les lieux qui environnent le conseil, que dans son enceinte, et j'ai ma place autour des poëles aussi-bien que Boissy lui-même ; mais après m'avoir *fait courir rapidement*, il était plus pittoresque, plus piquant que je me trouvasse au milieu de quelques députés sans qu'on s'en fut apperçu, et comme malgré eux, en me glissant enfin.

La grande découverte d'un contrat passé tout nouvellement. Grande découverte ! tout nouvellement ! Ce sont encore

Texte de la lettre.

On peut imaginer l'effet que produisait une pareille nouvelle, même sur ceux qui sont les moins disposés à ajouter foi aux *discours* de Bailleul.

Cela ne se peut pas, disaient les uns, *cela est impossible*, disaient les autres. *C'est encore un mensonge de Louvet ou de Poultier.*

Le fait est certain, répliquait Bailleul en souriant, et en montrant *le journal des Hommes Libres.*

Réponse.

des façons de parler d'une invention heureuse, et qui cadrent parfaitement avec *les courses rapides et le glissé.*

Les discours de Boissy pourraient bien être pour ceux-ci, ce que les *discours* de Bailleul sont pour ceux-là.

Ni les *uns*, ni les *autres* ne dirent *cela*. Tout ce qui fut dit à cet égard se réduit à ces mots : *Il serait curieux de savoir si cela est vrai. Ce serait une grande imposture si le fait était faux, d'après la manière dont il est cité, et le soin que l'on a eu d'énoncer la date du contrat.... Enfin, nous verrons ce qu'il répondra....* Ni moi, ni les uns, ni les autres ne parlâmes dans un autre sens. Il ne fut question ni de *Louvet*, ni de *Poultier*. D'ailleurs, il n'y avait point-là des *uns*, il n'y avait que des *autres*. Seulement un instant parut un écornifleur, à ce que l'on m'a dit, mais je ne le vis pas, et il n'ouvrit point la bouche. Ainsi, il y a au moins inexactitude dans le récit, s'il n'y a pas imposture. L'homme vertueux devait être mieux assuré de ce qu'il avait à dire.

En souriant, voilà qui est admirable ! Comment douter des rapports d'un observateur à qui le jeu même des traits de la figure de celui qui parlait n'a pas échappé. Je ne sais si

Texte de la lettre.	*Réponse.*
	j'ai souri ; mais je suis bien sûr de n'avoir pas prononcé *le fait est certain*, ni rien de semblable. Ainsi DEUXIÈME IMPOSTURE.
On cite le notaire qui a reçu l'acte, vous voyez que l'accusation est positive.	Je n'ai rien dit de semblable. TROISIÈME IMPOSTURE.
Très-positive, répétaient à la-fois deux ou trois personnes, qui paraissaient avoir un grand desir de la trouver telle.	On ne dit point si ces deux ou trois personnes répétèrent ces mots : *Très-positive*, en souriant. Je n'ai point entendu ces deux ou trois interlocuteurs, moi qui suis censé faire la chouette à tout le monde dans cet entretien, et je crois avoir le droit d'affirmer que c'est une imposture de plus. Ainsi QUATRIÈME IMPOSTURE. Et cela est imprimé dans nombre de journaux, par ordre de Boissy-d'Anglas. La délicatesse du représentant est extrême !
Quand je vous disais, il y a quelques jours, à la bibliothèque, poursuivait un autre, *que plus de cent députés avaient leurs lettres de grace dans leurs poches, et le prix de leur trahison assuré, vous leviez les épaules, vous me traitiez de fou ; eh bien ! avais-je tort ?*	j'ai entendu dire que ce propos avait été tenu à la bibliothèque. Je ne l'ai point entendu répéter, lors de l'entretien dont il est ici question : en ce cas, ce ne serait qu'une erreur de lieu, de dates et probable de personnes. Il n'y a pas de quoi se plaindre ; et puis c'est le droit de ceux qui font des fables de rapprocher ainsi les époques et les divers événemens, afin de mettre plus d'intérêt et d'unité dans l'action.
Oh ! vous en découvriez bien d'autres. Je suis sûr que si l'on compulsoit tous les dépôts pu-	Je suis bien sûr que ces noms n'ont pas été prononcés.

Texte de la lettre.	*Réponse.*
blics de Paris, *on verrait que Henry Larivière*, *Lanjuinais*, *Dumolard*, *Pastoret*, *etc. n'ont pas été plus maltraités que Boissy-d'Anglas.*	
Et on sentirait la nécessité, continue le Causeur, *d'une grande et prompte mesure.*	Voilà où on voulait en venir ; c'est-là le mot dont on voulait frapper les oreilles. C'est pour ce mot-là et pour un autre dont je vais parler tout-à-l'heure, que la lettre a été écrite, et ce mot est une imposture, une atroce imposture ; et c'est la CINQUIÈME. Oh ! vertu de Boissy-d'Anglas.
Il faut convenir, murmurait tout bas un assistant, *que c'est une étrange manière de conspirer, que de le faire pardevant notaire.*	Apparemment que l'assistant a parlé trop bas ; cette pointe n'a point murmuré à mon oreille.
Et tous d'ajouter : *il faut mettre Boissy en jugement ; certainement Drouet ne fut pas aussi coupable.* — *Il n'est pas temps*, répliqua, *dit-on*, Bailleul, *il n'est pas temps*, et il rentra dans la salle, où la séance venait de s'ouvrir.	Voilà le second mot pour lequel la lettre a été publiée ; ces inventions tiennent à un systême de proscription déja bien connu. Eh bien, je le déclare, le fait est faux ; c'est une imposture trois fois atroce, c'est une horible calomnie ; et que celui qui l'a osé écrire ne croie pas avoir échappé à ce qu'elle a d'infâme, en ajoutant ces mots DIT-ON ; seulement il a joint, par cette réserve, la lâcheté au crime ; mais n'anticipons pas ; dans un moment je reviendrai sur les vertus de cet homme, qui sont vraiment plus étonnantes qu'on ne pense.

Il est vrai que me trouvant, le matin du 25, dans un endroit où l'on reçoit une trentaine de journaux de toutes les couleurs, on me fit remarquer dans *le Journal des Hommes Libres* l'article relatif à Boissy-d'Anglas. Je fus frappé de la précision avec laquelle les faits étaient cités. Cependant comme depuis long-temps je suis fort prévenu contre ce journal, et l'affectation avec laquelle Boissy en a souligné le titre, ne m'a pas échappé, journal que je ne lis pas plus ordinairement que *le Messager du soir.* Et je lirais l'un et l'autre, que je me soucierais fort peu des reproches qu'on pourrait m'en faire ; mais je l'avais parcouru quelquefois à l'époque où le gouvernement fit fermer le Panthéon, et où Antonelle y insérait des articles qui respiraient l'anarchie la plus effrenée.

Je n'en crus donc point le *Journal des Hommes Libres* sur sa parole ; mais je désirai savoir s'il y avait de mes collègues qui eussent connaissance de ce fait, et ce qu'ils en pensaient. Je n'y attachais d'importance que par la singularité du DON rapproché du rôle que Boissy avait ensuite joué dans la révolution. Quand il serait réel, je n'y trouverais pas encore des preuves de trahison, mais bien quelque chose de bizarre et d'extraordinaire.

Voilà par quel hasard et dans quelle intention, j'ai lu près du poële l'article en question. Je ne l'ai point *colporté en secret,* puisque c'est dans un lieu en quelque sorte public, et devant tous ceux de mes collègues qui étaient là, que j'en ai donné lecture ; c'était d'autant moins un secret, qu'il me parut que tous ou presque tous en avaient connaissance.

Maintenant voilà le fait bien expliqué, il pourrait y avoir tout au plus, de ma part, une curiosité déplacée, une sorte d'indiscrétion, peut-être me devais-je à moi-même plus de réserve ; car je ne dois à Boissy et à ses pareils, ni réserve, ni sentimens délicats. Et tous ceux qui savent d'où part la nouvelle proscription dirigée contre plusieurs membres du corps législatif, désignés comme montagnards, comme terroristes, n'en demanderont pas la raison (*).

(1) Il est de fait que certains membres du corps législatif n'appellent pas autrement que *Montagnards*, ceux qui ne partagent point et leurs fureurs et leurs funestes erreurs ; ils se plaignent ensuite d'être appelés *Chouans :* qu'êtes-vous donc, puisque vous proscrivez des hommes qui n'ont d'autre tort que d'avoir créé la république, et de soutenir leur ouvrage ? S'il y a une place entre les républicains et les chouans, prenez-la, j'y consens ; mais en conscience, tant que vous vous conduirez comme vous le faites, vous ne serez pas par moi rangés parmi les premiers, je ne me croirai pas *montagnard* pour vous faire plaisir, et vous persuader que vous êtes les républicains par excellence.

Mais s'il était convenable pour moi de ne pas faire attention à un fait qui ne me regardait point, appartenait-il à Boissy de me l'imputer à crime, pouvait-il par-là être autorisé à charger tous les journaux contre-révolutionnaires de calomnies atroces contre moi? Suis-je l'inventeur du fait cité? Est-ce moi qui l'ai fait insérer dans le *Journal des Hommes Libres*, la feuille que je tenais en main, était-elle la seule qui existat, suis-je plus coupable dans cette affaire que plus de cent de mes collègues qui en avaient déja parlé.

Boissy, à la vérité, a avancé que j'avais soutenu *le fait vrai*, et que, sur mon assertion, l'on avait conclu *qu'il était plus coupable que Drouet, et qu'il fallait le mettre en jugement*; c'est-là que pourraient commencer mes torts; mais tout est mensonge et calomnie dans ces paroles. Je conviens pourtant qu'il restera à Boissy deux grands avantages sur moi; le premier, c'est qu'il est calomniateur, et c'est un titre à la confiance de bien des gens; le second, c'est d'avoir le droit d'emprunter les organes perfides de ces journalistes, les ennemis les plus cruels et les plus acharnés qu'aient la patrie et la république. Certes, j'aimerais mieux rester toute ma vie, sous le coup de la calomnie, que de faire passer la vérité par des bouches aussi impures. Ainsi c'est quelques milliers de citoyens qui ont lu l'imposture, et à qui il sera impossible de faire connaître l'imposteur.

Boissy ne s'est pas contenté de me calomnier, relativement à l'article du Journal des Hommes Libres. Après avoir expliqué comment il avait acheté une charge de maître-d'hôtel de Monsieur, et comment ses 5000 livres de rente étaient la représentation du prix de cette charge, il ajoute: *maintenant que Bailleul connaît les faits, il peut nous dire si même dans l'ancien régime, le titre de commensal d'un prince étoit aussi avantageux que peut l'être de nos jours celui de commensal d'un banquier.*

Il est évident qu'après m'avoir fait tenir des propos atroces, il veut indiquer ici quelque genre de corruption. Je ne le remarque pas pour m'en justifier. Ceux qui me connaissent, me rendent une entière justice. Je n'ai pas la folie d'en exiger des méchans et des calomniateurs. (1)

(1) J'observe que depuis bientôt cinq ans que je suis revêtu de fonctions publiques, Boissy est le second qui m'ait calomnié sur ce point. Il a été précédé dans cette honorable entreprise par un certain faquin, nommé Basterrêche, qui prétend, par la voie du Messager du soir, que j'ai reçu de l'argent, parce que depuis deux ans je m'oppose de toutes mes forces à ce qu'il extorque quatre ou cinq cent mille francs à une soixantaine de mes compatriotes du Havre et de Rouen. Comme ces gens-là ne font rien que pour de l'argent, ils imaginent qu'on leur ressemble.

Je ne relève donc cette espèce d'épigramme que pour mieux faire sentir quelle est la délicatesse de celui qui m'attaque.

Je ne suis et n'ai été le commensal ni le valet de personne, pas même d'un prince, et je dîne plus souvent au coin de mon feu que Boissy dans sa famille ; mais je suppose qu'en effet je connaisse un banquier, que je sois même l'ami d'un banquier, pourquoi donc serait-il compromis dans les querelles qui peuvent naître entre Boissy et moi ? Est-ce un banquier qui a payé l'impression du Journal des Hommes Libres ? M'a-t'il payé pour le lire ? S'il n'y a pas de banquier dans toute cette affaire, de quelle nécessité était-il d'y en placer un ? Que ce systême est affreux, abominable d'écarter ainsi de nous jusqu'aux amis que nous pourrions avoir, par la crainte qu'ils auraient de se voir victimes de leur attachement pour nous, en se trouvant frappés des traits que lance la rage de nuire. Je ne veux point caractériser par des expressions, l'être assez bas, assez méprisable pour envelopper ainsi, dans l'effet de ses vengeances, des hommes qu'il ne connaît point, qui ne lui ont fait aucun mal, sous le prétexte qu'ils seraient liés avec celui dont ils prétendent avoir le droit de se plaindre.

Boissy finit par provoquer ses accusateurs, non-seulement sur le fait du contrat de rente, mais encore sur tous les autres. *Qu'ils disent*, s'écrie-t-il, *si je me suis gorgé d'or et teint de sang ! Il déclare qu'ils n'altéreront jamais le calme et la tranquillité de son ame ; que jamais son corage ne se rallentira ; qu'il défendra la morale et la justice contre ceux qui n'ont ni justice ni morale.*

Si je ne m'arrêtais qu'au fait qui m'est personnel, je pourrais lui demander si *calomnie* est *justice*, et même, si, dans les inculpations qu'il a hasardées contre moi, il a pris, pour s'assurer de la vérité des faits, les précautions dont se serait environné, je ne dis pas un Dom-Quichotte de la justice et de la morale, mais un homme tout simplement honnête.

Boissy a donc eu l'audace de me désigner comme un proscripteur, comme ourdissant les trames employées par des scélérats, avant le 31 mai. Je crois avoir donné, pendant trois ans de persécutions et de souffrances, quelques preuves de dévouement aux principes de justice et de morale. A peine sorti des fers, la crainte d'éprouver de nouveaux malheurs ne m'a pas arrêté dans des occasions vraiment périlleuses. Voyons donc quel a été ce courage de Boissy,

qui ne se rallentira point ; s'il n'a été vil et lâche qu'à mon égard ; s'il a droit de marcher la tête levée, et avec tant de fierté, au milieu des événemens de la révolution, et si quelques souvenirs inquiétans ne pourraient pas troubler ce calme, cette tranquillité que rien, selon lui, ne peut altérer.

Je sais de quelles erreurs les hommes sont capables ; combien, dans une grande catastrophe, la force des choses l'emporte sur celle des hommes ; aussi, jamais un reproche ne sortira de ma bouche contre qui que ce soit, pour ce qu'il a fait dans la révolution, s'il est ensuite revenu à des idées plus calmes, et s'il respecte la constitution et l'ordre établis ; mais s'il est méprisant, s'il intrigue, s'il outrage, s'il calomnie, alors tout le passé se déroule, et il me paraît fort convenable de lui mettre son véritable nom sur la figure.

Tu n'es pas teint de sang, Boissy ! C'est un reproche que tu prétends adresser à quelqu'un, mais qu'as-tu donc fait pour empêcher que le sang ne fût versé ?

Le comité d'instruction publique de la convention nationale fait un rapport sur la fête de la cinquième Sans-culotide, dans lequel il dit : » le comité a pensé que le jour » consacré à célébrer les victoires nationales et à resserrer » les liens de la fraternité parmi les citoyens, serait le jour » où les mânes de l'ami du peuple entreraient avec plus de » satisfaction dans le temple que vous avez consacré à l'im» mortalité.

» Console-toi de ce retard, peuple, ami de Marat ! Le temps » qui s'est écoulé depuis le décret ; n'a servi qu'à justifier » la sagesse qui l'avoit dicté..... Les complots de ceux qui » ne l'aimaient pas, de ceux qui, envieux de sa gloire, » sans imiter ses vertus, voulaient arriver à son immorta» lité, sur les débris de la liberté renversée, ont été décou» verts ; les ennemis du peuple sont aussi entrés dans la » tombe ; mais au lieu de recueillir des regrets, leur mé» moire est suivie de l'exécration publique ».

La fête proposée dans ce rapport, fait par Léonard Bourdon, fut décrétée le 26 fructidor, pour être célébrée le quintidi des Sans-culotides. On lit dans les détails de cette fête aussi décrétés.

« Le quatrième jour des Sans-culotides, veille de la fête, » la section de Marat déposera dans le vestibule de la salle » des séances de la convention, salon de la Liberté, sur » une estrade élevée à cet effet, les cendres de Marat.

» Le président proclamera le premier article du décret

» du 24 brumaire, et celui du 5 frimaire, relatifs aux » honneurs décernés à Marat.... Le cortège remis en mar- » che, et arrivé au Panthéon, l'institut exécutera, à l'en- » trée du corps de Marat, une musique mélodieuse, dont » le caractère doux et tranquille, peindra l'immortalité ». Au bas de ces détails, neuf signatures, parmi lesquelles celle de Boissy.

Dis-nous, brave Boissy, est-ce encore le souvenir de cette *musique mélodieuse, dont le caractère doux et tranquille devait peindre l'immortalité*, qui donne à ton ame ce calme et cette tranquillité inaltérables dont tu jouis? Y voyais-tu par anticipation la peinture de l'espèce d'immortalité qui t'attend.

Dis, toi qui n'es *pas teint de sang*, étais-tu calme et tranquille quand tu signais l'apothéose du monstre le plus sanguinaire qui ait existé? La plume est-elle tombée de tes mains, as-tu tonné contre de telles propositions? tu les as signées, et c'était après le 9 thermidor. Oh, courage de Boissy!

Mais, je t'entends, tu étais membre d'un comité, et tu as signé le vœu d'une majorité : il est quelquefois bon, utile de céder aux circonstances; tu étais donc quelquechose alors était-ce le défenseur de la justice et de lamorale? Je ne t'accuse pourtant point, à cet égard, pas plus que tes co-signataires je connais l'empire des circonstances; mais lorsque tu veux t'élever au-dessus d'eux, au-dessus de nous tous, rappelle-toi que tu succombas sous la même verge; retiens ta morgue; apprends à être modeste, et respecte dans tes collègues les malheurs de la patrie, auxquels ils ont immolé des sentimens peut-être plus généreux que ceux qui sont dans ton cœur.

Je t'accorde donc que tu as obéi à une sorte de devoir, que tu as cédé pour éviter des débats dangereux. Mais as-tu oublié un écrit, intitulé : ESSAI SUR LES FÊTES NATIONALES, ADRESSÉ A LA CONVENTION NATIONALE, PAR BOISSY-D'ANGLAS, REPRÉSENTANT DU PEUPLE, DÉPUTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE; DE L'IMPRIMERIE POLYGLOTTE, RUE DES DEUX-PORTES-BON-CONSEIL, *n°.* 8, 12 *messidor, l'an* 2 *de la république, une et indivisible.*

Parcours ces lignes, monument de bassesse et d'indignité; tu hésites, tu pâlis, tu te troubles, une sueur froide inonde ton visage; lis, te dis-je.

« J'avais écrit ces réflexions et beaucoup d'autres qui en » résultent, lorsque j'ai entendu le discours de ROBESPIERRE » sur le rapport des idées religieuses et morales, avec les

» principes républicains. J'aurais pu, sans doute, en de-
» meurer-là ; car il ne me semble pas que l'on puisse rien
» ajouter aux principes de cette morale bienfaisante et sainte
» qui y sont développés avec tant DE CHARMES (1).

» ROBESPIERRE parlant de l'Être suprême au peuple le
» plus éclairé du monde, me rappellait ORPHÉE enseignant
» aux hommes les premiers principes de la civilisation et de
» la morale, et j'éprouvais un PLAISIR INCONCEVABLE en
» songeant.... etc. (2).

» L'ame était élevée et attendrie, par les sons d'une mu-
» sique énergique et touchante, par le chant des hymnes,
» par l'influence de la poésie et des arts, par les IDÉES
» PHILOSOPHIQUES EMBELLIES dans la bouche DU PRÉSIDENT
» DE LA CONVENTION NATIONALE (ROBESPIERRE) DE TOUT LE
» CHARME DE L'ÉLOQUENCE » (3).

Robespierre un ORPHÉE ! Robespierre qui te subjuguait par le CHARME DE SON ÉLOQUENCE ! Robespierre qui te faisait éprouver des PLAISIRS INCONCEVABLES ! ... C'est Robespierre que tu as loué malheureux, que tu as loué pendant que chaque jour il se vautrait dans le sang de milliers de victimes ; et tu n'es pas teint de sang ? Et tu n'as pas été te cacher dans le fond d'un désert! Et tu outrages, tu calomnies, tu proscris? Dis, as-tu coupé et jeté loin de toi la main qui a écrit ces infâmes adulations ? De quel fer as-tu perçé la langue qui les a proférées? Sais-tu que je ne connais que toi qui aies eu le courage d'un tel opprobre ? Et qui peut t'excuser ? Si tu ne pouvais parler pour la justice et pour la morale, tu pouvais te taire et ne pas parler pour le crime. Dis, est-ce à tes adulations que les Français doivent leur délivrance ? Et c'est toi qui oses parler des vainqueurs de thermidor quels qu'ils soient. Ah ! leur vue, et le souvenir de ton lâche écrit auraient du te confondre et t'anéantir depuis long-temps.

Maintenant quel rôle joues-tu ? Celui d'un intrigant et d'un factieux hébêté ? Juges-en seulement par les écrivains qui ont accueilli, commenté ta lettre, et vois si leur suffrage prouve en ta faveur. Car ce n'est point pour me venger que je t'ai répondu. J'eusse pardonné à Boissy quoique calomniateur envers moi ; mais marchant avec fermeté dans les voies de la république ; mais j'ai dû saisir cette occasion de faire connaître l'un des chefs de ce nouveau jacobinisme, de

(1) page 22.
(2) Page 23.
(3) Pages 68 et 69.

cette faction borgne et boiteuse qui batant d'une aile, se traîne après les événemens de la révolution, sans pouvoir jamais ni les ateindre, ni les comprendre; dont les partisans sont les mêmes en l'an 5 de la république qu'en l'an 89 sous la monarchie, et auxquels la révolution n'a rien appris; qui disparaissent pendant les orages, reviennent avec le calme, qu'ils n'ont pas fait renaître; se donnent pour des hommes sans reproches, les seuls qui aient bien mérité de la patrie; qui ont souvent marché en sens inverse de la révolution, et qui ont été tout ébahis qu'on le trouvât mauvais; qui ne savent ni provoquer ni créer des constitutions; mais qui prétendent les expliquer et les soutenir mieux que personne quand elles sont faites, qui croient que c'est en écartant, en proscrivant ceux qui ont fait la révolution qu'on en arrêtera le mouvement, qui croient pouvoir seuls asseoir le gouvernement nouveau, parce qu'ils n'auraient pas changé l'ancien, et que l'on doit regarder comme une preuve de leur amour pour la constitution la haine qu'ils portent à ses auteurs; qui ne pensent pas qu'on puisse les faire reculer parce qu'ils n'ont jamais fait un pas en avant; faction qui, la tête pleine des idées et des préjugés monarchiques, prétend avancer vers la république en rétrogradant chaque jour vers la monarchie; faction qui peut n'être pas contre-révolutionnaire d'intention, mais qui l'est de fait, et sur la sotise de laquelle le royalisme marche à son but tranquillement et en riant; faction à laquelle la France doit déja les événemens les plus désastreux, et qui en prépare de nouveaux si l'on ne neutralise ses efforts et ses intrigues.

Je reviens à Boissy, je ne le regarde pas comme un contre-révolutionnaire; c'est tout uniment un grand imbécille, un intrigant à qui un événement fameux a donné une célébrité dont son ambition voudrait profiter, célébrité qu'il ne peut soutenir par ses propres forces, et par des moyens que la liberté avoue, il fallait bien alors qu'il se jetât dans un parti.

Plusieurs des journalistes qui ont inséré sa lettre, n'ont pas trouvé qu'il y en eut assez, ils y ont ajouté le coup de pied de l'âne, notamment Rœderer, rédacteur du Journal de Paris. Voici comme il débute dans le n°. 90 :

« Boissy-d'Anglas nous a adressé avant-hier soir, une lettre » que le défaut de temps nous a empêché de faire connaître, » et que le défaut d'espace nous empêche de publier toute en- » tière. Nous en imprimerons du moins les principaux détails. » Ils sont propres non-seulement à faire connaître ses ennemis, » mais encore à montrer ce que sont *les petits hommes*, *les*

» *petites ames*, *les petits esprits*, dans les grandes places; et
» à faire voir comment, tel qui n'eut été qu'un tracassier dans
» son ménage; et dans la société un trigaud, devient dans un
» corps considérable un machinateur dangereux ».

On ne fait pas les autres si petits sans se croire bien grand; voyons quelle est la grande ame, le grand esprit du grand homme qui, par malheur pour ses semblables, n'occupe point de grandes places.

Ce Rœderer, qui m'attaque, je ne parle pas de l'orgueil qui le dessèche, de l'envie qui a dessiné les traits de sa figure, de sa pédanterie insultante, ce sont des points sur lesquels tous ceux qui l'ont vu lui rendent une exacte justice. Je veux seulement donner une idée de la sagesse et de la loyausé du grand homme. C'est ce Rœderer qui fit aux jacobins un discours, dans lequel il *soutint qu'il fallait municipaliser l'Europe*, discours imprimé, envoyé aux sociétés affiliées, dont moi chétif, je combattis l'extravagance; ce qui prouve évidemment que mon esprit est plus petit que le sien; mais c'était alors l'aurore des idées folles, furieuses; il fallait cela pour obtenir de la célébrité et des places.

C'est ce Rœderer, qui, aux approches du 10 août, lorsque tout marchait assez bien à la contre-révolution, dénonçait, à qui voulait l'entendre, comme séditieuses, parce qu'elles ne croyaient pas à la bonne-foi du château des personnes qui l'avaient accueilli, chez lesquelles il mangeait beaucoup et souvent.

C'est ce Rœderer, qui, au 10 août, fut pour le château, contre l'assemblée législative, s'évanouit pour le roi, pour la reine, tant qu'il les crut les plus forts, et revit la lumière pour l'assemblée législative, que tout annonçait devoir être victorieuse.

C'est ce Rœderer, qui, avant vendémiaire, allant souvent chez Tallien, remarquez chez Tallien, lui disait : il faut que toute la convention forme la première session du corps législatif, autrement il n'y a point de république. Tallien observait qu'il suffirait des deux tiers. Rœderer insistait; *si la convention ne reste pas*, ajoutait-il, *faites-moi donner des chevaux de poste et un passe-port, car il n'y aura plus de sûreté en France.* Il a fait les mêmes propositions à la commission de constitution; c'est ce même Rœderer qui, à propos des décrets des 5 et 13 fructidor, qui consacraient les propositions qu'il avait soutenues comme indispensables chez Tallien, souleva la section du Mont-Blanc, y lut des lettres

mensongères, qu'il disait avoir reçu de Pontoise, afin d'avoir un prétexte de faire des adresses aux armées ; mais s'étant apperçu que le mouvement n'était pas pour lui, grand homme, seul capable de régir l'état, il s'insurgea contre la section, et lui dit son fait.

Démagogue avant la démagogie, détracteur de ses amis, double traître, provocateur de séditions, il appartenait à un plat drôle, à un vil sycophante de cette espèce, d'être l'écho du flatteur de Robespierre, et de renchérir sur ses calomnies. Le coquin m'a aussi calomnié, et il ne me le pardonne pas. Voilà les hommes qui se croient exclusivement dignes de l'estime et des suffrages des citoyens. Oh, malheureux le pays où ils peuvent avoir quelqu'influence !